

## Environmental and Social Data Sheet

### Overview

Project Name: Valorisation Déchets Bil Ta Garbi  
 Project Number: 20120314  
 Country: France

**Project Description:**

Le projet comprend la réalisation des installations de traitement, valorisation des déchets solides ainsi que le stockage des déchets résiduels (après traitement) générés dans la partie Ouest du département des Pyrénées-Atlantiques. Plus précisément il s'agit d'une usine de Traitement Mécanique Biologique (TMB) d'une capacité de 84.000 t/an ; des centres de stockage des déchets ultimes et d'une usine de valorisation organique de 20.000 t/an ainsi qu'un centre d'enfouissement de 16.000 t/an. Le projet est situé d'une partie (composante Canopia) en rive droite de l'Adour à environ 2 Km au Nord-Est du centre-ville, de Bayonne (Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz) et de l'autre partie à Charritte-de-bas (composante Mendixka) du département des Pyrénées-Atlantiques. Le syndicat mixte Bil Ta Garbi est le promoteur du projet. Il regroupe treize structures de coopération intercommunale et cinq communes : au total 201 communes situées dans la partie ouest du département, représentant une population de 262 043 habitants.

EIA required: Oui  
 Project included in Carbon Footprint Exercise<sup>1</sup>: Oui

### Summary of Environmental and Social Assessment, including key issues and overall conclusion and recommendation

D'une manière générale les risques environnementaux et sociaux du projet sont considérés comme insignifiants. Le promoteur possède une bonne capacité de gestion environnementale et sociale. Il est certifié ISO 14001. Le promoteur en tant que maître d'ouvrage a mis toutes les mesures nécessaires afin d'atténuer les éventuels risques environnementaux et sociaux à Canopia. Pour Mendixka, les installations sont situées loin de toute proximité d'habitation. Donc, les impacts sont considérés comme négligeables. Enfin, un recours en justice a été lancé contre la composante de Mendixka. Selon toute estimation elle sera rejetée. Le promoteur s'engage à informer la Banque sur l'état de cette requête.

### Environmental and Social Assessment

#### Environmental Assessment

- Au niveau départemental, le projet contribuera aux objectifs environnementaux du département à savoir: la réduction de la production des déchets, le recyclage de deux fois plus de matériaux,
- Au niveau national, le projet contribuera à atteindre les objectifs fixés dans la Loi n°2009-967 du 3 août 2009
- Le projet contribue aux objectifs de réacheminement comme requis par les directives de l'UE, en l'occurrence la Directive sur la mise en décharge 1999/31/EC (interdiction d'enfuir les déchets biodégradables) et la nouvelle directive-cadre européenne 2008/98/EC et aussi aux priorités d'atténuation du changement climatique en

<sup>1</sup> Only projects that meet the scope of the Pilot Exercise, as defined in the EIB draft Carbon Footprint Methodologies, are included, provided estimated emissions exceed the methodology thresholds: above 100,000 tons CO2e/year absolute (gross) or 20,000 tons CO2e/year relative (net) – both increases and savings.

valorisant les déchets énergétiquement ainsi que la valorisation des matières recyclables.

### **EIB Carbon Footprint Exercise**

- Il s'agit d'un projet Tri Mécanique Biologique (TMB), du coup la base de calcul du bilan carbone (hypothèse théorique) est similaire au projet réel.
- Les émissions absolues du projet ont été calculées selon le modèle en vigueur à la Banque. Elles s'élèvent à 24844 tCO<sub>2</sub>/a. Comme base de calcul, un TMB a été pris comme hypothèse. Le bilan carbone de cette hypothèse est de 14231 tCO<sub>2</sub>/a. Ainsi, les émissions relatives sont 10613 tCO<sub>2</sub>/a.

### **Social Assessment, where applicable**

- Comme presque dans tous les projets de la gestion des déchets solides, ce projet a dû faire face à des oppositions. Ces oppositions se sont matérialisées à différents stades des procédures. Pour le projet Mendixka, il y a eu un recours (Commune de Charritte-de-Bas) contre l'arrêté déclarant le Projet d'Intérêt Général. Puis un autre recours au fond qui a été également rejeté par l'audience du 2 octobre 2012. Le promoteur s'engage à informer la Banque sur la situation de ces litiges juridiques.

### **Public Consultation and Stakeholder Engagement, where required**

- Dans le cadre de la planification du projet ainsi que la réalisation de l'Etude d'Impact sur l'environnement. En effet, en 2004, les représentants du Syndicat Mixte ont mené plusieurs réunions de présentation des scénarios auprès des collectivités adhérentes afin de solliciter leur avis. Une Commission consultative «déchets» s'est réunie à plusieurs reprises, pour permettre aux associations locales de s'exprimer. Des avis ont été donnés par le Conseil de Développement, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et l'ADEME. Les objectifs du schéma ont été approuvés à l'issue de cette phase de concertation par décision du Syndicat Bil Ta Garbi en date du 9 décembre 2004.

### **Other Environmental and Social Aspects**

- Sans objet